Pour faire partie de cette confrérie et gagner les indulgences, il faut :

- Se faire inscrire sur les registres d'un couvent Dominicain, ou bien d'une paroisse où la Confrérie se trouve canoniquement érigée : condition indispensable.
- 2. Réciter les 15 dizaines au moins une fois par semaine, en méditant sur chaque dizaine le mystère correspondant, non pas précisément d'une manière approfondie, mais de telle sorte qu'on puisse l'avoir présent à l'esprit, le goûter même et en retirer du fruit, à moins que la maladie ou un défaut d'intelligence, ne rende incapable de cette application.—Benoît XIII, 1727.
- 3. Se servir d'un chapelet rosarié par un religieux Dominicain, ou par un prêtre qui a reçu du Général des Dominicains le pouvoir spécial de rosarier.—On peut interrompre le Rosaire autant de fois qu'il y a de dizaines.

LE ROSAIRE ET L'ENFANT JESUS.



L'ANNONCIATION.

Je vous salue, ô Verbe incarné, dans le sein de la Vierge immaculée que vous avez choisie pour Mère. Vous êtes plus heureux, dans ce sanctuaire préparé pour vous par la divine Trinité, que les enfants des rois dans leurs berceaux de pourpre et dans leurs palais brillants d'or. Je veux acquérir la pureté pour vous donner la même joie quand vous descendez en moi.



LA VISITATION.

Je vous bénis, ô Sauveur du monde, qui, avant d'ouvrir vos yeux à la lumière, commencez déjà votre rôle de sanctificateur et de libérateur. Vous venez à moi comme à saint Jean-Baptiste, caché sous le voile du mystère et visible seulement aux yeux de la foi. Mais, votre divine présence fait tressaillir mon âme, la joie de votre cœur passe dans le mien.